

Le Petit Monthaltais

LE MOT DU MAIRE

Les membres du conseil municipal, le personnel communal et moi-même vous adressent leurs meilleurs vœux de bonheur, santé, réussite scolaire, professionnelle, responsable, pour cette nouvelle année.

2017, par la mise en place de la loi NOTRE, connaîtra de grands bouleversements dans nos collectivités de proximité. Dès le 1^{er} janvier notre commune intégrera Fougères Agglomération. Il en sera de même pour les différents syndicats qui devront se réorganiser au sein de cette nouvelle agglomération.

Nous sommes en droit de nous poser un certain nombre de question sur le devenir et la représentation de nos petites communes.

Je reste bien sûr optimiste et compte sur l'optimisme de chacun d'entre vous pour que notre petite commune ne sombre pas dans cette grande agglomération.

Que chacun d'entre nous s'interroge comment contribuer au dynamisme de notre commune ?

**A toutes et tous
Bonne et heureuse année 2017**

**Je vous invite avec les membres du conseil municipal
à la cérémonie des vœux
le dimanche 15 janvier 2017 à 11 h à la salle polyvalente**

Roger BUFFET

***La mairie sera fermée
du 23 décembre au 30 décembre 2016
Ouverture le 31 décembre de 9 h 00 à 11 h 00
(pour les dernières inscriptions sur les listes électorales)***

Informations municipales

➤ **Nomination des rues du bourg et numérotation des bâtiments :**

Afin de permettre aux secours de ne pas perdre un temps précieux pour se rendre sur les lieux d'un sinistre ou porter secours à une personne, au postier de distribuer le courrier et au livreur de donner ses colis à la bonne adresse chaque bâtiment de la commune dispose dorénavant d'un numéro.

Voilà maintenant quelques semaines que les rues de notre village ont des noms et que l'ensemble des bâtiments de notre commune ont des numéros.

Petit rappel pour les numéros des bâtiments : Ils doivent être visible de la rue et en permanence. Choisissez bien l'emplacement de la plaque numérotée et pensez que la végétation se développe et peut cacher votre numéro !

Il reste encore quelques numéros d'habitation en mairie, nous vous invitons à venir les récupérer au secrétariat de la mairie. La nouvelle adresse de la mairie est donc la suivante : **6 rue des écoles.**

Pour information, le coût de la fourniture de l'ensemble des plaques d'habitation et panneaux de rue ainsi que la pose de ces derniers par la société SIGNAUX GIRORD d'Avranches s'élève à 2 372,80 €.

Nous avons également amélioré la signalétique de certains villages avec la pose de panneaux au village de la Foire, du Bois Viel et de la Bruyère et dans le bourg pour un montant de 1 424,69 €.

➤ **Travaux de voirie 2016 :**

Une part importante du budget communal est consacrée au maintien en bonne état de notre voirie.

En 2016, l'entreprise GALLES de Saint Jean sur Couesnon a réalisé les travaux d'émulsion tri-couche, sur les routes de « la Bruyère », « le Plessis », « les Grandes Louvieres » ainsi qu'une partie de la route de « la Barratais » pour un montant total de 21 027,98 TTC.

Les travaux sur la route de « la Courterie » prévus également cette année sont reportés à l'année prochaine après le remplacement des canalisations d'eau potable par le syndicat du SIVOM. D'autres petits travaux (busage, curage) seront également réalisés cet hiver.

L'entreprise GASNIER de St Georges de Reintembault a effectué le fauchage des accotements et des talus pour un montant de 6 462,72 € TTC.

➤ **Argent de poche :**

Le conseil municipal a renouvelé l'opération « Argent de poche » pendant les vacances d'été. Ce dispositif s'adresse aux jeunes entre 16 et 18 ans. Ils participent à différents chantiers de 3h 30 pour une indemnité de 15,00 € soit 75 € pour les 5 jours.

En 2016, quatre jeunes se sont inscrits à ce dispositif. Le conseil municipal tient d'ailleurs à les remercier pour leur investissement dans les travaux de peinture, de ménage et de désherbage

Si vous remplissez les conditions et êtes motivé(e)s et intéressé(e)s merci de vous faire connaître en mairie. En fonction du nombre de candidats, de la disponibilité des encadrants et des travaux à accomplir l'opération sera sans doute renouvelée en 2017.

➤ **Etude contrat d'objectif développement durable portant sur la revitalisation du centre bourg :**

Les élus ont lancé une réflexion sur une étude de contrat d'objectif développement durable portant sur la revitalisation du centre bourg et sur différents projets : l'aménagement de l'ancienne mairie, du parc de la nouvelle mairie, la valorisation du lotissement « le Clos Jouard », l'amélioration de nos sentiers de randonnées...

Après avoir rédigé un cahier des charges, un avis public à la concurrence pour un marché public de prestations intellectuelles a été lancé. Quatre bureaux d'étude ont répondu à cette consultation.

Après avoir pris connaissance de l'analyse de toutes les offres, les élus ont décidé de ne pas donner suite à cette étude car les prestations proposées par les bureaux d'étude ne correspondaient pas aux attentes des élus, et les propositions financières étaient excessives environ 20 000,00 €. Cette étude était subventionnable uniquement à hauteur de 8000,00 € par le Conseil Départemental.

➤ **Étude bathymétrique des bassins du lagunage :**

En 2003 la commune s'est dotée d'un assainissement collectif composé d'une station d'épuration avec un décanteur, trois bassins de lagunage naturel avec membrane géotextile d'une capacité 180 équivalents – habitants, alimentée par un réseau de collecte de 2255 m de conduite gravitaire et 290 m de conduite de refoulement et d'un poste de relèvement. La vidange du premier bassin, voire également du second, est à prévoir dans les mois à venir.

Une étude bathymétrique, doit être réalisée auparavant. Elle permet de mesurer la hauteur des boues dans chaque bassin, de les analyser pour déterminer si une vidange est nécessaire.

Le bureau d'étude AQUASOL de Cesson Sévigné, a été retenu pour un montant HT de 850,00 €. Une demande de subvention a été adressée à l'Agence de l'Eau Eau Seine Normandie. Compte tenu du montant de la prestation, 850,00 € et du taux de subvention applicable 50,00 % le montant de l'aide estimée est de 425,00 €, l'agence de l'eau a refusé de nous accorder une subvention car l'aide était inférieure à 600,00 €.

➤ **Sécurité routière :**

Un petit rappel nécessaire : c'est l'hiver, la visibilité est moins bonne ; brouillard, pluie et nuit sont le lot quotidien de ceux qui empruntent les routes et rues de notre commune notamment aux heures de départ vers le travail et au retour. Qu'ils soient piétons, qu'ils soient automobilistes, conducteurs d'engins, etc... la route, on le sait, appartient à tous !

Toutefois, aucune de nos voies n'est adaptée à la course, à la vitesse et aux performances des pilotes qui sommeillent en vous aussi il est indispensable que chacun fasse attention aux autres, respecte la signalisation et la vitesse autorisée.

Amis piétons, jeunes ou moins jeunes, pensez à revêtir le gilet jaune, pour ceux qui sont en âge scolaire et bénéficient des transports collectifs, nous vous rappelons que le port des effets réfléchissants est obligatoire!

Il apparaît évident à l'ensemble du conseil municipal que des règles de prudence de base doivent être respectées par tous et que les gilets jaunes sont une parfaite solution pour être vu. Les drames arrivent toujours trop vite. Mettez vos gilets jaunes !

➤ **L'hiver est de retour :**

Comme l'an dernier, nous comptons sur la responsabilité de chacun d'entre nous pour déneiger, saler afin de faciliter les accès de chacun et surtout les secours si besoin. Du sel stocké, sous le préau derrière l'ancienne mairie, est à votre disposition, n'hésitez pas à venir en chercher pour sécuriser trottoirs et voies en cas de besoin.

➤ **Propreté des rues :**

Nous rappelons aux propriétaires de chiens et chats qu'il est strictement interdit de laisser divaguer les chiens et chats sur le territoire de la commune. Ne les laissez pas faire leurs besoins sur les trottoirs ou sur les aménagements publics ou bien organisez-vous pour ramasser leurs excréments.

➤ **Logement communal :**

A LOUER

Appartement au rez-de-chaussée, 1 place des dames,
Composé d'une cuisine séjour, une chambre, salle de bain et toilette
A Louer ; 200,00 € Mensuel

➤ **Personnel municipal :**

Depuis quelques années, madame Dominique BUNEL assure les travaux de ménage de la mairie, et de la salle polyvalente. Elle a décidé de faire valoir ses droits à la retraite au 1^{er} février 2017. Nous remercions Dominique pour son travail effectué au sein de notre collectivité et sa confidentialité.

La commune de Monthault recrute une personne pour assurer 3 à 4 heures de ménage par semaine (salle polyvalente, salle de la mairie, mairie).

Les personnes intéressées peuvent envoyer leur candidature (CV, lettre de motivation) par courrier au secrétariat de la mairie avant le Lundi 15 janvier 2017.

➤ **Date des prochaines élections :**

L'élection présidentielle 2017 : le premier tour est fixé au dimanche 23 avril 2017 et le second le dimanche 7 mai 2017.

Les élections législatives 2017 : le premier tour est fixé au dimanche 11 juin 2017 et le second le dimanche 18 juin 2017.

➤ **Prise en charge de la destruction des nids de frelons asiatiques :**

La commune est adhérente à la Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FGDON). Celle-ci est en mesure de répertorier et de détruire un certain nombre d'animaux ou d'insectes nuisibles et notamment le « frelon asiatique » qui, non content de détruire les abeilles (et donc de perturber notre écosystème), peut s'avérer dangereux pour l'homme.

Par délibération du conseil municipal, la commune de Monthault prendra financièrement à sa charge le coût de la destruction des nids de frelons asiatiques. Aussi, si vous repérez un nid de frelons merci de contacter la mairie qui se chargera de le signaler.

Les destructions reprendront 'au printemps. En effet, avec la chute des feuilles, de nouveaux nids sont encore localisés en ce début décembre, ces nids doivent être considérés comme étant en fin de vie. Une activité minimale peut éventuellement y être observée, **cependant tout traitement est désormais inutile** car les nouvelles reines ont déjà quitté le nid à la recherche d'un abri pour l'hiver. Ces nids vont se dégrader progressivement avec le vent et la pluie et ne seront en aucun cas réoccupés l'année prochaine.

➤ Instructions des permis de construire :

A partir du 1^{er} janvier 2017, la DDTM (la Direction Départementale des Territoires et de la Mer) n'instruira plus les demandes d'autorisation d'urbanisme c'est-à-dire les permis de construire, les certificats d'urbanisme opérationnels, les déclarations préalables En effet, la loi ALUR précise que les communes dotées d'un document d'urbanisme (PLU ou carte communale) et appartenant à une communauté de communes de plus de 10 000 habitants doivent assurer l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Par délibération en date du 20 septembre 2016, les membres du conseil municipal, ont décidé de solliciter les services d'autorisations du droit des sols du SCOT du Pays de Fougères pour l'instruction de ces demandes pour le compte de la commune à partir du 1^{er} janvier 2017.

A partir de cette date, toutes les demandes devront, comme auparavant, être déposées en mairie. La commune reçoit et examine la conformité externe de la demande du pétitionnaire (constitution conforme et complète du dossier, des formulaires, apposition des paraphes et signatures ...) et les transmet au syndicat mixte.

Le syndicat mixte instruit sous le contrôle du Maire de la commune et sous la signature de ce dernier, les autorisations selon la réglementation en vigueur et les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux opposables.

Après instruction, La commune notifie les autorisations et assure les contrôles et les procédures contentieuses éventuelles.

Ce service d'instruction par la DDTM gratuit actuellement sera payant. En 2016, les tarifs étaient les suivants, la contribution communautaire est de 1.30 € par habitant. La tarification pour les communes :

	Tarif 2016
Permis de construire simple	65,00 €
PC complexe : ERP, ABF	78,00 €
Déclaration préalable	45,50 €
Permis d'aménager	97,50 €
Permis de démolir	26,00 €
Certificat d'urbanisme opérationnel	52,00 €
Autorisation de travaux	22,75 €

➤ Autorisation de sortie de territoire :

La loi du 3 juin 2016 relatif à la lutte contre le terrorisme et le décret du 2 novembre 2016 ont rétabli l'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs qui voyagent à l'étranger sans être accompagnés de l'un de ses parents.

L'autorisation de sortie du territoire donnée par un titulaire de l'autorité parentale sera rédigée au moyen d'un formulaire qui précisera les mentions suivantes :

- les noms, prénoms, date et lieu de naissance de l'enfant mineur autorisé à quitter le territoire ;
- les noms, prénoms, date et lieu de naissance du titulaire de l'autorité parentale signataire de l'autorisation, la qualité au titre de laquelle il exerce cette autorité, son domicile, sa signature ainsi que, le cas échéant, ses coordonnées téléphoniques et son adresse électronique ;
- la durée de l'autorisation, qui ne peut excéder un an à compter de la date de signature.

Une fois le formulaire complété et signé, il devra être accompagné de la photocopie lisible d'un document officiel justifiant de l'identité du signataire.

- la durée de l'autorisation, qui ne peut excéder un an à compter de la date de signature.

Une fois le formulaire complété et signé, il devra être accompagné de la photocopie lisible d'un document officiel justifiant de l'identité du signataire.

➤ **Demande de carte d'identité - L'Etat simplifie mes démarches en Ille et Vilaine ...**

Depuis le 1^{er} décembre 2016, dans le cadre de la mise en œuvre du plan préfecture nouvelle génération, seules les communes équipées de bornes biométriques peuvent enregistrer les demandes de titres d'identité, carte nationale d'identité et passeport.

Les usagers pourront effectuer leur demande de carte d'identité dans les quelques communes équipées d'un dispositif de prise d'empreintes digitales. En Ille-et-Vilaine, 27 communes en sont équipées, (liste est disponible sur le site de la préfecture d'Ille-et-Vilaine : www.ille-et-vilaine.gouv.fr). **Les trois communes les plus proches sont Louvigné du Désert, Fougères, et Saint Brice de Cogles.**

La demande de carte nationale d'identité est donc effectuée selon les mêmes modalités que les demandes de passeports, par une instruction sécurisée, dématérialisée.

Après l'instruction d'un dossier complet, un message sera ensuite adressé à l'utilisateur sur son portable l'informant de la mise à disposition de son titre auprès de la mairie de dépôt.

Pour gagner du temps au guichet, un formulaire de pré-demande en ligne est disponible sur le site : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>.

Cette pré-demande en ligne remplace alors le dossier papier qui continuera cependant à être accepté. Le dispositif concerne tant les premières demandes que les renouvellements.

Cette étape demeure facultative : il est possible de faire l'intégralité de sa demande en se rendant au sein d'une mairie équipée de bornes biométriques.

4 étapes pour effectuer une demande de carte nationale d'identité

- ⇒ Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Je note le numéro de pré-demande qui m'est attribué.
- ⇒ Je m'adresse à l'une des mairies équipées d'un dispositif de prise d'empreintes.
- ⇒ Je rassemble les pièces justificatives et me présente au guichet de la mairie pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- ⇒ Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.

Pour informations :

La commune de Louvigné du Désert reçoit les usagers pour les demandes de carte d'identité sur **rendez-vous au 02.99.98.01.50 du lundi au vendredi, de 8h 30 à 12h 00 et de 14h 00 à 17h 00.**

La ville de Fougères accueille **les usagers avec prise de rendez-vous au 02.99.94.88.41 du lundi au vendredi sauf le mardi matin de 8h 30 à 11h 30 et de 13h 30 à 17h 00.**

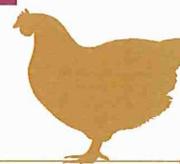
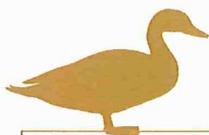
➤ Mesures à prendre suite aux cas de grippe aviaire découverts en France :

Suite aux nouveaux cas d'influenza aviaire dans le Nord et dans le Tarn, le ministère de l'agriculture a ainsi relevé le niveau de risque dans notre département.

Les détenteurs d'élevages de volailles sont invités à prendre les mesures suivantes



RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES COURS



– Arrêté du 16 novembre 2016 qualifiant le niveau de risque épidémiologique
– Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux dispositifs associés

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez mettre en place les mesures suivantes :

Si vous êtes dans une commune en risque élevé :

- ▶ confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour.

Dans tous les cas :

- ▶ exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.



Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

Par ailleurs l'application des mesures suivantes, en tout temps est rappelée :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'alimentation en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de votre basse cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des oiseaux sauvages et des volailles d'un élevage professionnel et vous devez limiter l'accès de votre basse cour aux personnes indispensables à son entretien. Ne vous rendez pas dans un autre de volaille sans précautions particulières ;
- il faut protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- il faut réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.

Informations budgétaires

➤ Comptes administratifs 2015

Lors de la réunion de conseil du 1^{er} mars 2016, les membres du conseil municipal ont approuvé les comptes administratifs 2015, les résultats de l'exercice sont les suivants :

1/ Budget communal

- Section de fonctionnement

Dépenses : 156 998,47 €

Recettes : 200 661,42 € soit un excédent de 43 662,95 €

La répartition des charges et des recettes pour cette section est la suivante :

<i>Dépenses réalisées</i>	<i>Montant</i>	<i>Recettes réalisées</i>	<i>Montant</i>
Charges à caractère général	47 243,68	Produits des services	1 760,93
Charges de personnel et frais assimilés	63 838,40	Impôts et taxes	91 314,10
Charges de gestion courante	35 287,84	Dotations et subventions	92 111,46
Charges financières	9 093,55	Produits de gestion courante	14 842,49
Charges exceptionnelles	1 535,00	Produits exceptionnels	632,44
TOTAL DEPENSES	156 998,47	TOTAL RECETTES	200 661,42

- Section d'investissement

Dépenses : 143 604,79 €

Recettes : 44 258,49 € soit un déficit de 99 346,30 €

La répartition des charges et des recettes en investissement de l'année est la suivante :

Dépenses

✓ Remboursement emprunt :	7 862,49 €
✓ Caution reversée :	175,00 €
✓ Travaux église (Horloge et lustres) :	2 096,40 €
✓ Travaux bâtiment multifonctions :	65 689,90 €
✓ Travaux de voirie modernisation VC 5 :	61 356,58 €
✓ Mise en sécurité du virage du Bois-Viel	2 258,88 €
✓ Achat de mobilier (salle polyvalente) :	1 459,86 €
✓ Achat de matériel et outillage :	1 487,68 €
✓ Achat de logiciel informatique :	1 218,00 €

Recettes

✓ Remboursement du FCTVA :	22 367,00 €
✓ Taxe d'aménagement :	611,49 €
✓ Caution pour logement reçue	450,00 €
✓ Aide à la voirie du Conseil Départemental	4 000,00 €
✓ Subvention du Conseil Département (bâtiment)	16 200,00 €
✓ Remboursement sinistre (Horloge église)	630,00 €

2/ Budget assainissement

- Section de fonctionnement

Dépenses : 15 847,79 €

Recettes : 21 112,03 € soit un excédent de 5 264,24 €

- Section d'investissement

Dépenses : 14 792,14 €

Recettes : 14 792,13 € soit un déficit de 0,01 €

3/ Budget lotissement du Clos Jouard

Le résultat déficitaire du budget lotissement fin 2015 s'élève à 81 727,14 €. Ce montant correspond à l'achat des terrains et aux travaux réalisés à ce jour pour la viabilisation du lotissement moins les subventions obtenues et le lot vendu.

➤ vote des taux d'imposition pour l'année 2016

Les membres du conseil municipal ont décidé de conserver les taux communaux d'imposition pour 2016 à savoir :

Taxe d'habitation 15,07 %,

Taxe foncière sur le bâti 15,84 %,

Taxe foncière sur le non bâti 34,56 %.

➤ Budgets primitifs 2016

Lors de la réunion du 29 mars 2015, les membres du conseil municipal ont voté les différents budgets primitifs 2016 comme suit

1 / Budget communal

- Section de fonctionnement

- Dépenses et recettes 275 000,00 €

- Section d'investissement

- Dépenses et recettes 226 000,00 €

2 / Budget assainissement

- Section de fonctionnement

- Dépenses et recettes 30 200,00 €

- Section d'investissement

- Dépenses et recettes 26 420,00 €

3 / Budget lotissement du « Clos Jouard »

- Section de fonctionnement

- Dépenses 137 681,09 €

- Recettes 156 465,04 €

- Section d'investissement

- Dépenses et recettes 224 692,18 €

➤ Revalorisation des tarifs d'assainissement collectif :

En 2017 les tarifs d'assainissement collectif restent inchangés par rapport à 2016 :

- Part fixe (abonnement, facture de janvier) : 95,00 € HT (en 2015 94,00 € HT)

- Part variable (facture de juillet) : 1,57 € HT le m3 d'eau consommé (en 2015 1,53 € HT)

A noter, que la redevance, obligatoire, pour modernisation des réseaux de collecte inscrite sur la facture de juillet, est entièrement reversée à l'agence de l'eau Eau Seine Normandie, soit la somme de 1 115,10 pour l'année 2016.

➤ **Participation aux charges de fonctionnement des écoles primaires publiques ou privées :**

Comme les années précédentes, la commune a versé aux écoles fréquentées par les enfants de Monthault la participation obligatoire aux charges de fonctionnement qui s'élève à 12 174,45 € pour l'année scolaire 2015-2016 et se répartit comme suit

Ecole publique Marie Letensorer – Louvigné du Désert

Ecole maternelle : 1020,00 € par enfant

Ecole élémentaire : 435,00 € par enfant

8 enfants y sont scolarisés, soit une participation de 5 235,00 €

Ecole privée Notre Dame - Louvigné du Désert

Ecole élémentaire : 369,00 € par enfant

1 enfant est scolarisé, soit une participation de 369,00 €

Ecole publique de l'Etre - Saint Georges de Reintembault

Ecole maternelle : 1 083,10 € par enfant

Ecole élémentaire : 381,14 € par enfant

5 enfants y sont scolarisés, soit une participation de 2 704,86 €

Ecole privée Sainte Thérèse - Saint Georges de Reintembault

Ecole élémentaire : 369,00 € par enfant

3 enfants y sont scolarisés, soit une participation de 1 107,00 €

Ecole privée Saint Joseph - Saint Martin de Landelles

Ecole élémentaire : 344,00 € par enfant

3 enfants y sont scolarisés, soit une participation de 1 032,00 €

Ecole publique – Saint Hilaire du Harcouët

Ecole maternelle : 1 317,04 € par enfant

Ecole élémentaire : 409,55 € par enfant

2 enfants y sont scolarisés, soit une participation de 1 726,59 €

➤ **Aide aux communes pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs :**

Le département d'Ille et vilaine accompagne, pour la dernière fois, les communes dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs (TAP) en leur accordant une aide financière.

Au titre de l'année 2015-2016, les aides suivantes ont été versées aux différentes communes pour des enfants résidant dans notre commune :

275,00 € à la commune de Louvigné du Désert pour la scolarisation de 11 élèves

150,00 € à la commune de Saint Georges de Reintembault pour la scolarisation de 6 élèves

50,00 € à la commune de Saint Hilaire du Harcouët pour la scolarisation de 2 élèves

100,00 € à la commune de Saint martin de Landelles pour la scolarisation de 4 élèves

➤ **Participation aux séjours scolaires :**

La commune par l'intermédiaire du CCAS a subventionné 11 séjours scolaires pour un montant total de 830.00 €. Ces aides sont versées directement aux familles qui doivent apporter en mairie un justificatif de l'établissement scolaire mentionnant que leur enfant a participé à un voyage ainsi qu'un relevé d'identité bancaire.

➤ **Subventions aux associations :**

Les membres du conseil municipal ont attribué les subventions suivantes pour l'année 2016 :

265,00 €	Comité des Fêtes de Monthault
183,00 €	Association Communale de Chasse Agrée de Monthault
200,00 €	Association Communale de Chasse Agrée de Monthault (pour la lutte contre les nuisibles)
160,00 €	Club de l'Espérance Monthaltais
265,00 €	Art et Loisirs
100,00 €	Gymnastique Volontaire Monthaltaise
76,00 €	Association Sportive et Loisirs Monthaltaise
76,00 €	Association des Cavaliers et Meneurs de Monthault et du Canton de Louvigné
100,00 €	Association UNC de Monthault
20,00 €	Association des maisons et jardins fleuris
80,00 €	Société d'agriculture.
125,00 €	Association Office Cantonal Culturel et d'Animation
100,00 €	Harmonie Saint Martin de Louvigné du Désert
40,00 €	Association cantonale des Donneurs de sang
50,00 €	Association « Le livre aux Mille Zébus »
50,00 €	Association départementale d'Ille et Vaine AFM Téléthon
50,00€	Association du Comité d'Organisation du Normandie-Bretagne

A partir du 1^{er} janvier 2017, pour toutes demandes de subventions, les associations devront adresser un courrier à la mairie en y joignant le dossier de demande complété (à retirer en mairie). Pour l'année 2017, cette demande devra être adressée avant le 3 mars.

➤ **Tarifs de la location de la salle polyvalente**

Le conseil municipal a décidé de ne pas modifier les tarifs de location de la salle polyvalente pour l'année 2016. Les tarifs sont les suivants :

Vin d'honneur – réunion (la semaine)	
Particuliers et Association (Commune et hors commune)	55.00 €
Vin d'honneur – réunion – le week end	
Particuliers et Association (commune)	130.00 €
Particuliers et Association (hors commune)	155.00 €
Repas familial (avec cuisine)	
Particuliers commune	175.00 €
Particuliers hors commune.	200,00 €
Réunion, buffet, bal, repas (avec entrée payante)	
La semaine	
Association communale	105.00 €
Association hors commune	200.00 €
Le week-end	
Association communale	140.00 €
Association hors commune	200.00 €
Chauffage : la journée	30.00 €
E.D.F. (€/kwh)	0.21 €
Heure de ménage	25.00 €
Caution	200.00 €
Caution supplémentaire pour des 20 ans	200.00 €
Chaise cassée	30.00 €
Table cassée	200.00 €

Jusqu'à présent, les personnes extérieures à la commune devaient attendre le mois de juin pour réserver la salle pour l'année suivante afin de privilégier la location aux habitants de Monthault. Etant donné, la baisse du nombre de location, le conseil municipal a décidé de louer la salle dès la première demande.

Des nouvelles de la commune

Nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux habitants qui se sont installés à MONTHAULT au cours de l'année 2016.

Le secrétariat de la mairie est ouvert du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et exceptionnellement sur rendez-vous l'après-midi. En cas de fermeture, vous pouvez soit laisser un message téléphonique au 02.99.98.03.47, soit adresser un fax au 02.99.98.18.02 ou bien un mail à l'adresse suivante : mairie.monthault@wanadoo.fr

De nombreuses informations, cantonales, départementales, associatives, parviennent en mairie sous format numérique. Les personnes qui souhaitent les recevoir peuvent transmettre leur adresse mail au secrétariat de la mairie. Vous serez alors destinataires de ces informations.

Etat civil 2016

Naissances

25 mars	Elena BOUSQUET JEHANNIN
5 mai	Eliott LEGRAND
18 juin	Lucas BARBELETTE
3 septembre	Maxime LEROUX

Mariages

9 juillet	Cédric LABORDE et Karen BERSON
23 juillet	Christian GUI et Dominique VILLEMET

Décès

22 mars	Bernard SCELLIER
5 août	Madeleine PELICOT

Un élevage Monthaltais au salon de l'agriculture à PARIS

Félicitations et bravo à Anthony BUFFET qui avec sa vache BELLISIMA a triomphé en remportant le prix de grande championne ainsi que les prix de meilleure laitière et meilleure mamelle en race Prim'Holstein. Disons le top du top.

Bravo encore et que ce travail au quotidien soit récompensé par une amélioration de la conjoncture qui a fragilisé économiquement nos agriculteurs ! Courage à tous, des beaux jours reviendront.

Dates à retenir 2017

JANVIER

Dimanche 15 Vœux de la municipalité

MARS

Samedi 4 Soirée «andouille-purée» organisée par les chasseurs de Monthault

SEPTEMBRE

Dimanche Relais pédestre Bretagne Normandie

NOVEMBRE

Samedi 5 Soirée couscous organisée par le Comité des fêtes.

Associations communales

Gymnastique Monthaltaise

La section gymnastique volontaire de Monthault a repris ses cours depuis septembre.
Pour garder la forme, chasser le stress, passer un moment agréable, rejoignez-nous le **jeudi soir à 20h30** à la **salle polyvalente**

Cours : tous les jeudis soir de 20h30 à 21h30

Inscription sur place (certificat médical obligatoire)

Cotisation annuelle : 46.00 €uros (les deux premières séances sont gratuites)

Renseignements au 02.99.98.00.91

Les membres du bureau

Club de l'Espérance

Les membres du Club de l'espérance invitent tous les nouveaux retraités et retraitées de la commune à nous rejoindre.

Le club se réunit tous les quinze jours, le mercredi après-midi dans la salle de la mairie, pour y passer un moment agréable, belote, jeux de société sont proposés. Un goûter clôture ces rencontres.

Nous vous donnons rendez-vous dès le mercredi 4 janvier à 13 h 30 à la salle de la mairie, venez nombreux nous rejoindre. Si le Club n'a pas de nouveaux adhérents, il risque de se dissoudre par manque d'effectif

Pour tous renseignements et inscriptions vous pouvez contacter Monique JAMES, 02 99 98 08 83. Venez nombreux nous rejoindre.

Union Nationale des Combattants de MONTHAULT

Cette association a pour objet de maintenir les liens de camaraderie, d'amitié et de solidarité entre ceux qui ont participé à la Défense de la Patrie ; de maintenir et perpétuer le souvenir des Combattants Morts pour la France ; et de participer aux cérémonies commémoratives.

Elle regroupe des anciens combattants, d'anciens appelés du contingent, dont certains ont effectué des Opérations Extérieures (OPEX), et des veuves d'anciens combattants mais reste ouverte aux sympathisants qu'ils aient ou non un passé militaire. Si vous êtes intéressé(e)s merci de contacter la Mairie.

Cérémonie de commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale : A l'issue de la messe traditionnelle, la cérémonie d'hommage aux morts de la seconde guerre mondiale s'est déroulée à Monthault le Dimanche 8 mai 2016 et a débuté devant le monument aux Morts par la lecture du message du secrétaire d'État aux Anciens Combattants.

Rehaussée par la présence de l'harmonie Saint-Martin, la Marseillaise a été chantée, « a capella » par les personnes présentes. Un dépôt de gerbe aux pieds du monument aux Morts a suivi ainsi que la remise de la médaille du mérite de l'Union National des Combattants à trois de nos concitoyens particulièrement méritants : Roger Bigot, Michel Besnard et Roger Coudray (remise à Louvigné du Désert).

Après la minute de silence, les participants se sont rendus en cortège, avec les drapeaux et la musique de l'harmonie Saint-Martin, dans la salle polyvalente où le verre de l'amitié a été partagé.

Association Communale de Chasse Agréée

L'effectif est de 12 chasseurs pour cette saison 2016-2017.

Pour ce qui est de la population animale gibier ou nuisible de grandes disparités existent :

Petits Gibiers :

➤ Lièvres : Suite au comptage en début de l'année nous avons obtenu l'autorisation de pouvoir le chasser 2 jours au lieu d'un les années passées.

À noter que nous sommes la seule commune du canton à avoir ces deux journées de chasse. De la théorie à la pratique quand j'écris ce petit mot le bilan est de six lièvres prélevés ce qui correspond à la moyenne des années passées. Cela nous convient complètement, ne détruisons pas toute notre ressource de plaisir.

➤ Lapins : Malheureusement les quelques lapins restants dans quelques endroits ont été décimés par le VHD à la mi-septembre.

➤ Faisans et perdrix : Les effectifs sont les mêmes que l'année dernière grâce aux lâchers. Nous allons faire un essai de repeuplement naturel de la perdrix grise en les lâchant le dernier jour de chasse. Pour que cela réussisse il nous faudra un printemps plutôt clément.

➤ Pigeons : toujours pas de passage, la météo est trop douce pour avoir des migrations importantes.

➤ Bécasse : les premières sont arrivées début novembre.

Grands gibiers :

➤ Sangliers : Cette année nous avons eu la chance de pouvoir réaliser notre prélèvement. Ce sanglier mâle de 55kg a été tué le 31 octobre lors d'une battue. Comme d'habitude nous l'avons partagé entre les chasseurs de notre association et les agriculteurs qui ont leur siège d'exploitation sur notre commune.

Pour avoir le droit de tirer les sangliers, toute une procédure administrative est obligatoire sur le département de l'Ille et Vilaine (différente de la Manche et de la Mayenne). Un plan de chasse spécifique est élaboré entre la DDTM et la fédération. Nous formulons nos demandes d'attribution de bracelet au mois de mai. La commission d'attribution nous les valide ou pas. Il faut savoir que les bracelets sont payants (60,00 € envoi compris) et que s'ils ne sont pas utilisés, ils ne seront pas remboursés en fin de campagne. En cours de saison de chasse, il est possible de redemander une nouvelle attribution si sur un secteur le nombre d'animaux présents est trop important, ce qui risque d'entraîner des dégâts aux cultures. Le produit financier des bracelets sert à alimenter un compte spécial « dégâts » de la fédération et permet d'éventuelles indemnités si besoin. Dans ce cas seul l'avis du technicien de la fédération compte, nous n'avons aucun regard sur ces indemnités.

Au vu de la présence dans le secteur d'une horde d'environ 15 animaux de tous âges, nous avons décidé de redemander un bracelet supplémentaire afin d'essayer de limiter la prolifération de ces animaux.

➤ Chevreuils : Cette année, nous avons obtenu trois bracelets, un de plus que les années précédentes. Ce bracelet supplémentaire dit « jeune conseillé » est réservé de préférence au prélèvement d'un jeune chevreuil afin de favoriser une meilleure reproduction de l'espèce en conservant des adultes. Dans cette optique, nous avons décidé de prélever deux jeunes au lieu d'un (réalisé le 5 novembre).

➤ Blaireaux : en augmentation, peu ou pas de prélèvement dû à des difficultés administratives et techniques.

Nuisibles :

➤ Renards : C'est une population en augmentation due à une très bonne reproduction au printemps (hivers doux, d'où une nourriture abondante). Nos piégeurs ont fait du très bon travail, ils ont fait plus de 35 prises.

Attention une **épidémie de gale** sévit sur le renard. Un cas recensé à Mellé et un à St Brice de Landelles. C'est très facile à reconnaître, l'animal perd ses poils !

Cette maladie est contagieuse et peut se transmettre aux chiens et chats, voir à l'homme. Aujourd'hui il existe des traitements.

J'en profite pour vous demander de faire attention à la divagation de vos animaux familiers. Protégez-vous avant de toucher un animal malade, prenez une paire de gants jetables.

➤ Fouines, belettes, putois, martres : quelques prises cette année.

➤ Corvidés (corbeaux, corneilles, pies, ...) : Les corvidés sont de plus en plus nombreux chaque année sur la commune, et nous essayons de maîtriser leurs proliférations.

Les prélèvements de corneilles par tirs au lever du jour ont été très efficaces.

Nous avons, comme l'année passée, également fait une opération en commun avec les agriculteurs en déposant des cages lors des semis de maïs, félicitations à Gérard pour ses résultats avec simplement une cage ! On aura besoin de tes conseils expérimentés l'année prochaine !

Suite à la demande de la mairie nous avons déposé deux de nos cages sur le parking de la salle. En effet les corneilles attaquaient les vitres de la salle avec leur bec. L'effet miroir du vitrage faisait penser aux corneilles qu'elles avaient d'autres congénères qui empiétaient leur territoire. Ceci n'est pas rare, quelque fois c'est la même chose avec les pare-brises de voiture. Ces deux pièges ont été **vandalisés dès le lendemain**, ce qui est fort regrettable. Une plainte contre X a été déposée en gendarmerie.

J'ose espérer que ces vandales ont agi plus par bêtise que par idéologie ! Je me permets de rappeler que ces animaux sont considérés nuisibles et que nous les piégeons pour le bien-être de tous. Ceci est fait dans les règles de l'art ! Ce classement est défini sur proposition du préfet après examen du dossier en formation spécialisée « classement des animaux nuisibles » de la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS), où siègent des représentants des chasseurs, des piégeurs, et des associations de protection de la nature. Les arrêtés en vigueur nous imposent que l'appelant soit nourri et abreuvé en continu, que l'élimination des prises soit faite sans douleur et le plus rapidement possible et enfin, qu'une visite journalière des cages est obligatoire ..etc)

Je remercie la commune qui a pris en charge le remplacement de ces cages (coût 110 €).

➤ Ragondins : C'est une espèce nuisible qui se reproduit très bien. Elle est présente sur l'ensemble de notre commune. Nous piégeons secteur après secteur. c'est une tâche de longue haleine, un exemple : 3 mois ont été nécessaires à notre piégeur pour capturer 40 ragondins sur le secteur de la Fosse. Le piégeur doit passer voir les cages tous les jours.

Date à retenir : **Samedi 4 mars 2017**, nous organisons notre soirée annuelle « andouille-purée » et nous serons très heureux de vous y accueillir.

Pour l'équipe de chasseur, le président, Jean-Pierre SULBLE

Association des Cavaliers et Meneurs de Monthault et du canton de Louvigné-du-Désert - ACMMCL

L'ACMMCL dont le siège est à la mairie de Monthault a développé ses activités au cours de cette année 2016 dans les deux domaines qui sont les siens :

- l'organisation de randonnées,
- la recherche et l'entretien de circuits équestres.

- Randonnées :

Celle du 1^{er} mai 2016 de Monthault à Pontmain s'est déroulée par un temps très agréable avec la participation de huit cavaliers dont trois venus de Larchamp et une cavalière venue de St Sulpice la Forêt et deux attelages dont un venu de Chateaubourg.

Après un départ de Monthault à 10 heures, le trajet a été effectué en deux heures car nous voulions prendre part à la bénédiction traditionnelle des chevaux devant avoir lieu à partir de midi au pied de la Basilique. De nombreux cavaliers et attelages venus des environs étaient également présents.

Après un pique-nique à proximité de la mairie de Pontmain et sous un soleil généreux, le retour s'est effectué dans d'aussi bonnes conditions que l'aller. A noter que le trajet aller-retour est d'une trentaine de kilomètres.

Celle appelée Trans Ille et Vilaine organisée par l'AACIV du 16 au 22 mai 2016 depuis Chênedet et Pontmain jusqu'à Mellé où les cavaliers ont séjourné trois jours et à laquelle nous avons apporté notre concours : reconnaissance préalable des trajets, sécurité et animation.

Les participants au nombre d'une trentaine ont effectué plusieurs boucles : Les circuits de Louvigné, Monthault et St Georges de Reintembault les jeudi 19 et vendredi 20 mai, la Sélune le samedi et le retour jusqu'à Chênedet le dimanche 22 mai.

Les participants étaient unanimes pour reconnaître la qualité des circuits du Canton et de l'accueil que nous leur avons réservé.

Celle du 4 septembre 2016 sur une seule boucle de 37 km a réuni 9 cavaliers et 3 attelages.

A partir de Monthault nous sommes passés par St Georges puis Poilley et Mellé pour rejoindre la voie verte au Gué Husson jusqu'à la Loriais et Monthault.

Une halte pique-nique a été effectuée sous le lavoir de Poilley et donc à l'abri d'une petite pluie qui, heureusement, a cessé en début d'après-midi. Merci à M le Maire de Poilley.

Nous remercions les services de Louvigné Communauté qui nous ont préparé la carte de cette randonnée.

- Circuits équestres :

Nous remercions les maires et les services techniques des communes de Monthault, St Georges de Reintembault et Louvigné du Désert d'avoir assuré le bon entretien des circuits équestres.

Le programme de l'année 2017 sera établi lors de notre assemblée générale annuelle dans la deuxième quinzaine de janvier.

Nous aurons le souci d'accentuer nos efforts sur la communication et le recrutement de nouveaux membres. Il est d'ailleurs précisé aux lecteurs de cette revue qui partagent la passion des chevaux qu'ils peuvent nous rejoindre en tant que membres pratiquants ou sympathisants. Nous remercions tous ceux qui apportent une aide matérielle ou financière à notre association, notamment le conseil municipal de Monthault pour la subvention qu'il nous accorde.

Nous remercions également tous ceux et celles qui nous apportent leur soutien et leur sympathie.

Le secrétaire général : Emile Petit

Le président : Dominique Chédeville

Amicale fédérée des donneurs de sang bénévoles de Louvigné-du-Désert et ses environs

Une nouvelle amicale cantonale est née.

Initialement, nous avons 2 amicales sur notre canton, l'association de La Bazouge créée en 1979, et celle de Louvigné en 1984. Des collectes étaient organisées dans plusieurs communes de notre territoire. Peu à peu, l'Etablissement Français du Sang (EFS) a décidé de supprimer des lieux de collectes pour en garder à Louvigné (4 collectes/an), et à La Bazouge (3 collectes/an). A partir de 2014, l'EFS a décidé de ne plus en faire que 2 à Louvigné, et 2 à La Bazouge. Cette modification n'a pas entraîné d'augmentation du nombre de donneurs par collecte (50 à 60). Le 15 décembre 2015, nous avons décidé de conjuguer nos efforts en créant une nouvelle amicale. Elle couvre toutes les communes de notre canton de Louvigné.

. Les résultats sont encourageants :

Louvigné du Désert	22 janvier	80 donneurs présentés
La Bazouge	18 mai	78 donneurs présentés
Louvigné du Désert	19 août	96 donneurs présentés

La dernière collecte de l'année a eu lieu le samedi 03 décembre à La Bazouge.

Si nous continuons notre progression, nous arriverons peut-être à convaincre l'EFS d'élargir notre plage horaire pour pouvoir donner pendant l'heure de midi. L'objectif est d'impliquer dans notre association des personnes de toutes les communes. Si vous souhaitez vous impliquer dans la promotion du don du sang, vous pouvez nous rejoindre.

Actuellement, se joue la sauvegarde du don éthique de plasma. Pour abaisser les coûts de revient, l'EFS a décidé de ne plus faire de don de plasma sur les collectes mobiles. Les besoins en plasma sont en forte augmentation. Pour être acteurs, nous avons mis en place des déplacements à Rennes. Nous empruntons le minibus de la communauté de communes pour aller donner (jusqu'à 8 donneurs). Le départ se fait de la mairie de Louvigné à 7h45 pour un retour vers 13h00.

Pour le début de l'année 2017, nous avons planifié quelques dates, **le mercredi 4 janvier et le mercredi 8 mars**

Si vous avez un peu de temps, et êtes intéressé(e), vous pouvez laisser vos coordonnées (nom, prénom et date de naissance) au 06 30 57 54 53 ou jillesage@wanadoo.fr ou bien à l'un des membres de votre commune Irène ou Bernard.

Les collectes planifiées pour 2017 sont les suivantes :

Louvigné du Désert	vendredi 03 février	14h30 à 19h00
La Bazouge	vendredi 14 avril	14h30 à 19h00
Louvigné du Désert	vendredi 04 août	14h30 à 19h00
La Bazouge	mercredi 18 octobre	14h30 à 19h00

Notre première assemblée générale aura lieu le vendredi 31 mars à Poilley.

Bonne année 2017, et bons dons pour cette nouvelle année

Pour l'amicale, Jean-Luc LESAGE

Les Danseurs du Désert

L'association des « Danseurs du Désert » remercie tout d'abord la municipalité de Monthault pour le prêt de la salle qui nous permet de réaliser nos répétitions au mieux. Nous serions très heureux de recevoir de nouvelles personnes pour prolonger la mémoire de toutes nos danses bretonnes notamment de la jeunesse

Cette année 2016, nous avons réalisé une quinzaine de prestations dans des maisons de retraites, fêtes locales et divers.

Dans l'espoir pour 2017, de recevoir de nouvelles recrues (02.99.95.16.22) recevez chers amis de Monthault nos vœux les meilleurs.

Le Président

Arts et Loisirs

L'association Arts et Loisirs a une nouvelle fois organisé deux journées d'animation au profit du TELETHON. Les membres de cette association sont très déçus par le si peu de personnes qui se sont mobilisées pour participer à la soirée puzzle, au concours de belote ou encore venir découvrir les différentes créations réalisées tout au long de l'année.

Nous sommes inquiètes du si peu d'intérêt qu'éprouvent les Monthaltais face à la cause que défend le Téléthon. Sachez que la maladie peut frapper à toutes les portes.

Nous remercions toutes les personnes qui ont participé à nos manifestations, celles qui ont fait des dons, ainsi que les personnes qui nous ont gracieusement fourni le lait pour réaliser nos 10 kg de crêpes. La tombola a été gagnée par Mr et Mme WETCHER.

L'association versera la somme de 1 035,00 € au téléthon, la recette de ces deux journées 750,00 € et 285,00 € de dons de particuliers et d'associations de Monthault.

L'association poursuit ses activités manuelles, dès le 6 janvier, et tous les vendredis après-midi. Pour tous renseignements ou inscriptions, vous pouvez contacter Monique JAMES ou Christelle LOUVION.

Toute l'équipe d'Arts et Loisirs vous offre ses meilleurs vœux de bonne année 2017.

Association Sport et Loisirs Monthaltaise

Depuis déjà 30 ans, l'Association Sport et Loisirs Monthaltaise permet à toutes personnes de plus de 8 ans d'aller tous les mardis soirs de septembre à avril à la piscine pour prendre des cours mais aussi pour un moment de détente.

De 12 à 15 brevets de natation sont délivrés chaque année après 24 séances à la piscine de Gorrion. Le déplacement se fait en car, à 19 h 00 à Louvigné du Désert puis la Bazouge du Désert 19h 10, et est subventionné pour une partie par l'office cantonal des sports. Cette année 2016 -2017, 55 personnes sont inscrites. Nous sommes complets.

Nous tenons à remercier les communes de Louvigné du Désert, la Bazouge du Désert et Monthault qui nous soutiennent en nous attribuant une subvention de fonctionnement.

Pour rappel nous donnons la priorité, lors des inscriptions, aux personnes qui souhaitent prendre des cours de natation, ensuite toutes les personnes sont les bienvenues. Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser auprès de Michel Mézerette au 02.99.98.03.18

Le président Roger BUFFET

Maisons et jardins fleuris du canton de Louvigné-du-Désert

L'association des maisons et jardins fleuris du canton remercie les participants au concours 2016 et tout particulièrement, M et Mme Jean-Claude Caillibotte qui remportent le 1^{er} prix communal ainsi que le 3^{eme} prix cantonal. Mme Yvonne Goirand, étant prix d'honneur en 2015 n'a pas participé au concours cantonal.

L'association souhaite plus de participants pour 2017 et rappelle que ce concours est ouvert à tous dans les différentes catégories, maisons avec façades, commerces, fermes et parc...).

Une remise des prix du concours communal aura lieu le dimanche 15 janvier 2017 à 11 h 00 à la salle polyvalente, lors de la cérémonie des vœux.

La déléguée communale, Denise THEBAULT

Informations Louvigné Communauté

➤ **Bocage, compensations d'arasements : mise en place d'une nouvelle aide**

Louvigné Communauté vient de mettre en place un nouveau dispositif pour accompagner les exploitants dans la mise en place des compensations d'arasements de haies repérées par la PAC ou dans les documents d'urbanisme des communes :

Louvigné Communauté réalise les talus et fournit les plants, paillages et protections contre le gibier aux agriculteurs concernés,

les agriculteurs concernés mettent en place les plants, paillages et protections contre le gibier, et assurent l'entretien nécessaire au bon développement des plantations ainsi réalisées.

Cette aide sur les compensations, octroyée sous conditions, sera reprise par la nouvelle agglomération de Fougères à partir du 1^{er} janvier 2017 (service environnement à Louvigné du Désert).

Ce nouveau dispositif ne remet pas en cause le programme d'aménagement bocager « traditionnel » porté par Louvigné Communauté : en cas de création (sans arasement), Louvigné Communauté assure le talutage, les fournitures, la plantation et l'entretien pendant 3 ans après plantation.

Pour toute information ou visite de terrain, vous pouvez contacter le service environnement au 02.99.98.59.44.

➤ **PAE - Point Accueil Emploi**

Le Point Accueil Emploi est un service de proximité dédié à l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des entreprises, sur la question de l'emploi.

Absence de permis de conduire, manque de financement pour l'acquisition d'un véhicule, offre de transports publics limitée... Cette problématique est accentuée par le caractère rural du territoire. Elle représente donc un frein important pour le retour à l'emploi et pénalise particulièrement les publics les plus en difficultés. C'est pourquoi Louvigné Communauté a mis en place depuis début 2016 un service de location de scooter à un tarif très avantageux. Le scooter est destiné aux trajets du domicile au lieu de travail, de stage ou de formation (aller / retour) ou pour tout autre rendez-vous en lien avec l'emploi et/ou la formation.

Pour plus d'informations, contactez le Point Accueil Emploi au 02 99 98 59 43 ou pae@louvignecommunaute.org. Ce service est ouvert de 9h00 à 12h30, et de 13h30 à 17h00, avec ou sans rendez-vous.

➤ **Vers une nouvelle OPAH « revitalisation »**

Dans le cadre de l'opération de revitalisation du centre-bourg et de développement du territoire, une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est lancée pour la période 2017-2022.

Cette nouvelle OPAH « Revitalisation » s'étend à l'échelle de l'ensemble du territoire intercommunal en intervenant sur le parc privé des 8 communes. Dans une logique de renouvellement urbain, elle vise à traiter de manière prioritaire les centres-bourgs de Louvigné du Désert et de Saint Georges de Reintembault, *via* des aides majorées.

Les principaux objectifs de cette opération seront :

- La lutte contre l'habitat indigne et très dégradé
- La maîtrise de l'énergie
- La lutte contre la perte de l'autonomie dans l'habitat
- Le soutien aux projets d'acquisition dans les centres-bourgs

Par ailleurs, des dispositifs seront proposés aux propriétaires bailleurs pour favoriser le développement d'un parc locatif attractif et accessible en termes de loyer.

Cette nouvelle OPAH bénéficiera à 296 ménages, dont 90 % de propriétaires occupants. Pour Louvigné Communauté, cette opération représentera un investissement prévisionnel de 340 000 €.

Si vous avez un projet d'habitat susceptible d'être financé par ce dispositif, n'hésitez pas à contacter RénoBatys au 02.90.80.20.00, situé 36 rue de Nantes à Fougères, ou le service habitat au 02.99.98.15.99, situé 7 rue d'Alsace à Louvigné-du-Désert.

Un nouvel opérateur sera prochainement recruté pour vous accompagner dans le montage et le suivi des demandes de financement.

➤ **2017 : de Louvigné Communauté à Fougères Agglomération**

Au 1^{er} janvier 2017, dans le cadre de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), Louvigné Communauté rejoindra Fougères Agglomération, qui regroupera les 8 communes du canton, les 18 communes de Fougères Communauté et 7 communes de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Aubin du Cormier, rassemblant ainsi 55 120 habitants.

Toutes les compétences exercées par Louvigné Communauté seront reprises dans le cadre de cette Communauté d'Agglomération, et de nouvelles compétences devraient être intégrées dans les prochaines années.

Le siège communautaire sera situé au Parc d'Aumallerie à La Selle en Luitré (actuel siège de Fougères Communauté). Cependant, des lieux d'accueil sont prévus à Louvigné-du-Désert : « la Maison de l'Agglo » et à Saint Jean sur Couesnon : « l'espace Agglo ».

Les locaux actuels de Louvigné abriteront notamment les services « Habitat -logement », « Environnement – aménagement rural – eau – assainissement – circuits pédestres ». Vous pourrez également y retrouver le « Point Accueil Emploi » et un point « Enfance et jeunesse ».

Votre interlocuteur au 1^{er} janvier 2017

Fougères Agglomération

Parc d'activités de l'Aumallerie

1, rue Louis Lumière

35133 LA SELLE-EN-LUITRE

Tél. : 02.99.94.50.34.

Information du SMICTOM

➤ **Mise en place du réemploi à la déchetterie de Louvigné-du-Désert**

A partir du mois de janvier, les objets en bon état ou facilement réparables peuvent être déposés dans un caisson spécifique à la déchetterie de Louvigné-du-Désert. Cette initiative permet de donner une 2ème vie à des objets dont on veut se débarrasser et de diminuer par conséquent la part de déchets à traiter. Le SMICTOM s'associe avec la communauté EMMAUS de Fougères pour la réussite de cette opération. L'association est chargée de récupérer les objets en vue de la réparation (si besoin) et de la vente sur le site de Fougères à la ferme de Paron. La communauté de Fougères, qui compte 30 salariés et 25 compagnons, permet de valoriser chaque année 1600 tonnes d'objets sur le secteur de Fougères, du sud-Manche et du nord-Mayenne. Sont acceptés dans le caisson de la déchetterie les meubles, la vaisselle, les jeux-jouets-livres-vinyles, les appareils électriques, les outils de bricolage et de jardinage, les articles de puériculture,... L'agent de déchetterie est présent pour vous renseigner et vous guider.

Par ailleurs, sachez que la communauté EMMAUS peut se déplacer directement à votre domicile pour récupérer du mobilier. Prenez rendez-vous au 02.99.94.18.74.

➤ **A partir du 1^{er} janvier 2017, Modification des consignes de tri papier**

A partir du 1^{er} janvier 2017, les papiers devront être déposés dans les colonnes « papier » situées auprès des colonnes à verres existantes.

A Monthault, **ces colonnes sont situées sur le parking de la salle polyvalente ou bien à la sortie du bourg « rue de l'auberge »**

L'objectif est notamment de capter des papiers de meilleure qualité et d'optimiser les coûts du tri.

Quels types de papiers dois-je déposer dans les colonnes « papiers »

- Catalogues, annuaires
- Courriers, lettres impressions
- Journaux, magazines
- Publicités, prospectus
- Livres, cahiers
- Papier de bureau, enveloppes

Pourquoi recycler vos papiers ?

- Préserver l'environnement et les ressources naturelles,
- Contribuer à diminuer de 30 % les émissions de CO2 par rapport à la production de papiers issus de fibres vierges qui consomme plus d'eau et d'énergie,
- Encourager la création d'emplois dans le secteur du recyclage, **plus de 36% d'emplois en 10 ans.**

1 tonne de papiers triés, c'est 700 kg de papiers recyclés.



CLIC en Marches

Centre local d'information et de coordination
des cantons d'Antrain, Saint Brice en Coglès et Louvigné du Désert

Pour

- ⇒ Les personnes âgées
- ⇒ Les personnes handicapées
- ⇒ Les proches
- ⇒ Les professionnels

5, rue Victor Roussin

Près du bâtiment rouge

35460 Saint Brice en Coglès

02 99 98 60 23

clic.enmarches@orange.fr

horaires d'ouverture

**Lundi, mardi, jeudi
et vendredi**

de 14h à 14h30
sans rendez-vous

sur rendez-vous

en dehors de ces horaires
tel : 02 99 98 60 23

LE CLIC vous accueille, vous écoute, vous conseille, vous soutient

Pour les personnes âgées

- Maintien à domicile
- Aide administrative
- Différentes solutions d'hébergement
- Loisirs
- vie sociale, transport

Pour les personnes en situation de handicap

Maison Départementale des Personnes Handicapées

Antenne locale—Enfants et adultes

- Information sur les droits et services
- Appui à la constitution des dossiers de demande
 - ✓ Prestation de compensation du handicap
 - ✓ Allocation adulte handicapé
 - ✓ Cartes d'invalidité et de priorité
 - ✓ Carte de stationnement
 - ✓ RQTH et orientation professionnelle
 - ✓ Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
- Aide à la définition du projet de vie
- Information sur l'avancée de votre demande



Sur rendez-vous dans le canton de Louvigné du Désert
Nouvelles demi-journées de permanences

⇒ **Louvigné** : mairie sur rendez-vous

⇒ **Saint Georges de Reintembault** : mairie, sur rendez-vous

Prise de rendez-vous au CLIC : 02 99 98 60 23

LE CLIC propose des actions collectives et de coordination

PROPOSE

UNE COORDINATION
DES PROFESSIONNELS
POUR LES PERSONNES

ASSURE DU SOUTIEN
PSYCHOLOGIQUE

- Bistrot Mémoire
- Soutien psychologique aux aidants et aux personnes aidées
- Le temps des aidants des aidants

ANIME LE COLLECTIF

CANTONAL DE LUTTE CONTRE
L'ISOLEMENT

Sur le canton d'Antrain, les CCAS, l'ADMR, les clubs de retraités et les établissements d'accueil pour personnes âgées s'associent pour mieux prendre en compte les besoins des personnes isolées et proposer des après-midis rencontres.

Nous contacter pour plus d'information.

COORDONNE
DES ACTIONS

DE PREVENTION SANTE

- * Conférences
- * Ateliers

CONSTITUE
UN CENTRE
RESSOURCES
POUR LES
PROFESSIONNELS

Service gratuit

Financiers en 2016

Le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine, la CARSAT, Cap retraite, les communautés de communes d'Antrain, de Louvigné du Désert, de Coglès, Conférence des financeurs, ARS

Le CLIC

est
un établissement
médico-social,
neutre, laïc
et indépendant

Les professionnels vous
reçoivent et vous
accompagnent
dans vos démarches
et vos réflexions

- **Thérèse Lebrun**,
Directrice
- **Sandra Sourdin**,
Conseillère Technique pour
l'Autonomie
-à temps partiel-
- **Carine Perrigaud**
Secrétaire administrative
-à temps partiel-

Les salariées sont tenues
à la confidentialité
des informations
confiées

Un homme, un arbre »

EGLANTINE (suite et fin...)

Un conte de Marie MAISON pour les habitants de Monte Haut
Projet un Homme un Arbre :<http://unhommeunarbre.wordpress.com/>

Le lendemain quand elle frappe à la porte de chez Robert, il est déjà prêt. Dans sa maison, ça sent bon le café.

« Allez prends un petit café ma petite et on y va. »

Ils chargent les petits noyers bien au chaud dans leurs mottes.

« Doucement, faut pas trop déranger les racines. »

Et c'est parti. Deux pelles, bêches, un petit tour en C15 !

« Je sais où y a du bon terreau ...

Faut faire de grands trous, ma petite, que les racines aient de la place. Qu'il pleuve, qu'il vente, arrose ce que tu plantes. »

Robert est radieux, ses yeux bleus pétillent.

« Je suis content que tu sois revenue, ma petite Eglantine. Dans quelques années dans le bois de Lucette, y aura une belle récolte de noix.

- Dis-moi Robert, tu sais quel jour de l'année la déesse se réveille et ouvre la porte du paradis.
- Ah, tu t'es rappelée de cette histoire. Non je ne sais pas. C'est Lucette qui savait ça. Je crois que c'est à minuit ... »

Ce soir-là, en regardant les flammes danser dans la cheminée, Eglantine décide d'aller chaque soir à minuit sur le Rocher pour trouver quel jour, ou plutôt quel entre deux jours la déesse choisit pour soulever l'arbre et ouvrir les portes du paradis.

Dans le jardin, le magnolia a fleuri, il est magnifique. Elle adore prendre son petit-déjeuner en le regardant par la fenêtre de la cuisine.

Chaque matin, elle se dit que c'est peut-être sa dernière journée vécue sur terre, alors elle en profite intensément. Tout devient précieux, les moments passés à cultiver son jardin, ça y est-elle cultive son jardin depuis la première fois de toute sa vie, les moments d'échange de bons plants avec les voisins, les moments où elle va voir ses noyers ...

Les journées passent vite, ponctuées par les cloches. Quand elles sonnent 2 coups, c'est l'heure d'aller boire le café chez Robert.

Chaque soir, elle monte avec son thermos jusqu'au Rocher et elle attend la nuit qui tombe. Les animaux qui sortent de leurs cachettes, les chouettes et les chauves-souris qui se réveillent et les cloches qui sonnent les douze coups de minuit à deux reprises.

A chaque fois c'est pareil, aux douze coups de minuit elle a le cœur qui bat très vite, entre la peur et l'envie de voir ce rêve là s'accomplir : vivre au paradis...

Les jours passent et rien ne se passe.

Églantine commence à se dire que tout ça c'est sans doute des histoires.

Ce soir-là c'est la dernière fois qu'elle y va. Elle a un rhume carabiné, mal à la tête. Ça commence à bien faire ces enfantillages !

Elle entend les douze coups de minuit. Elle ronchonne déjà.

Il ne se passe rien comme d'habitude.

Elle est prête à partir quand elle entend un craquement, lent, très lent et puis une voix. Une voix de femme puissante et douce à la fois. L'arbre de la déesse est en train de sortir du sol. La nuit est toute inondée de la lumière : la lumière du paradis.

Églantine s'avance doucement, elle entre dans la lumière, la déesse lui sourit. Elle porte l'arbre au-dessus de sa tête comme une mère porte son bébé au ciel. Dans la lumière l'escalier. Elle le monte et arrive au paradis.

Tout est doux et parfumé. L'herbe tendre, les milliers de fleurs, le chant des oiseaux, les parfums...; Tout est absolument parfait.

Tiens, elle n'a plus mal à la tête. Il fait beau. Une rivière à l'eau claire, elle s'approche. L'eau est délicieusement tiède. Elle s'y prélassa un bon moment. Tout est harmonieux, c'est magnifique, merveilleux, indicible. Elle ne s'est jamais sentie aussi légère. Elle est au paradis. Jamais, au grand jamais elle ne s'était sentie aussi heureuse.

« Moi, Églantine, la reine du paradis ! »

Elle court dans l'herbe parfumée, jamais elle n'avait couru aussi vite, chaque pas de course est comme un envol. La sensation de puissance est telle qu'elle en est toute ivre, ivre de bonheur. Elle adore les papillons, il y en a des milliers lumineux, tellement colorés.

Les jours passent, sans doute.

Comment savoir ? Il ne fait jamais nuit...

Pas de nuit, pas de ténèbres, juste la lumière...Pas d'ombre au tableau.

Elle s'ennuie un peu. « Quelle heure peut-il bien être ?

Elle qui aime manger, n'a pas faim.

Elle qui aime dormir, n'a pas sommeil.

Depuis combien de temps est-elle partie ? Fait-il jour ou nuit à Monte Haut ? Robert ? J'espère qu'il ne va pas s'inquiéter Robert. Et si c'était vrai ces histoires où une heure au paradis équivaut à des centaines d'années passées sur terre ? Ça voudrait dire qu'elle ne reverrait plus jamais Robert ?

« Ah ! Non ! Je veux revoir Robert ! »

Églantine sent une main rugueuse et douce à la fois la porter, la faire voyager au-dessus du paradis. Elle entend la voix de la déesse lui dire :

« Églantine, tu es sûre de vouloir quitter le paradis et retourner sur terre ?

- Oh oui alors ! merci pour tout mais je veux boire un café avec Robert, regarder mes noyers pousser, cultiver mon jardin, entendre les cloches de Monte Haut.
- Comme tu veux...Au revoir Eglantine !

Sans trop voir ni comprendre le chemin du retour, elle se retrouve déposée sur le sol du Rocher, devant l'arbre de la déesse. Elle sent encore le parfum du paradis sur sa peau. Elle renifle. Son rhume, son rhume et son mal de tête sont revenus Youhou !! Elle est ravie !

Elle dévale à toute vitesse le Rocher. Le jour se lève. Elle arrive chez elle. L'angélus sonne, il est 7 h.

Elle frappe à la porte de Robert.

« Tu te lèves tôt ce matin, ma petit Eglantine.

« Robert mon rhume et mon mal de tête sont revenus ! »

Il ne comprend pas trop pourquoi elle est contente d'avoir mal à la tête et un rhume mais il ne pose pas de question... :

« Ben viens ma petite je vais te faire une petite infusion au miel de tilleul... »

Ce jour là elle lui a tout raconté. Comme la vie est bien faite ce jour là Phillippe le sculpteur est venu rendre visite à Robert pour boire un petit café. Du coup il a profité de la belle histoire. Eglantine lui a tellement bien décrit le visage de la déesse qu'il a décidé de la sculpter, sur un tronc de chataignier, pour que tous les habitants de Monte Haut, même ceux qui ne sont pas aller visiter le paradis, puisse venir l'admirer.

Et c'est comme ça qu'Églantine est restée à Monte Haut. Elle y est toujours, Robert aussi.

D'ailleurs, il n'est plus tout jeune ce Robert et pourtant il est encore bien vaillant. Comment fait-il pour garder son éternelle jeunesse ???

Çà c'est une autre histoire....